

POUR LES SALARIÉS

COMPRENDRE LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

LE CONGÉ PATERNITÉ EST DE 25 JOURS CALENDAIRES POUR UNE NAISSANCE SIMPLE. IL S'AJOUTE AUX 3 JOURS DU CONGÉ DE NAISSANCE DE L'EMPLOYEUR.

ENFANT > 28 JOURS

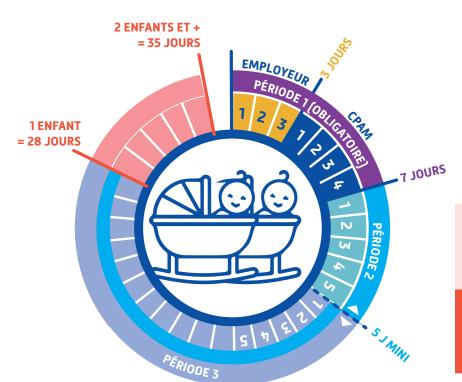
2 ENFANTS ET +

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35



LE POINT DE DÉPART ? TOUT DE SUITE!

Le congé doit être au **minimum de 7 jours obligatoires**, dès la naissance ou dès le 1^{er} jour ouvrable suivant. Si le salarié ne prend pas la totalité du droit à congés, le solde sera pris en une ou deux fois (minimum 5 jours), **dans les 6 mois suivant la naissance**.



La première période doit être prise avec un minimum de 7 jours, dont les 3 jours employeurs.

Il reste 21 ou 28 jours maximum à prendre en 1 ou 2 périodes d'une durée minimale de 5 jours pour chaque période, dans les 6 mois suivant la naissance.

EN PRATIQUE

À chaque période, un nouveau signalement ou une attestation sur net-entreprises est nécessaire pour calculer l'indemnisation.



Le dernier jour de travail à indiquer est la veille du congé à indemniser par la CPAM.

?



LE CONGÉ PATERNITÉ EN PRATIQUE

EN DSN, DEPUIS MON LOGICIEL DE PAIE

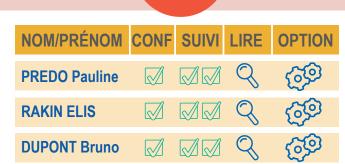




Je renseigne l'absence sur mon logiciel et je valide mon signalement.



Je m'assure de la reconstitution de l'attestation et du paiement dans le tableau de bord.



HORS DSN, PAR NET-ENTREPRISES



Je télécharge la procédure et le modèle de fichier sur net-entreprises.



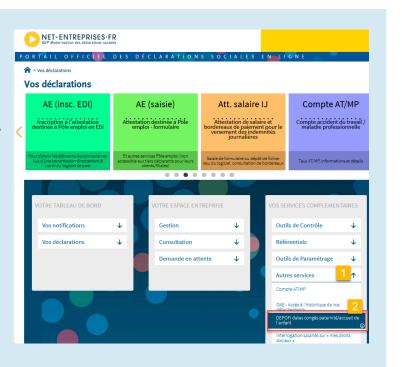
J'utilise DEPOFI pour transmettre les périodes de fractionnement dans un tableau.



Je fais mon attestation de salaire sur l'ancien système pour chaque période à chaque fois.



Je m'assure du suivi en lisant les comptes rendus dans ma messagerie.



L'extrait d'acte de naissance est envoyé par les parents. L'employeur peut le transmettre avec « Dépôt PJ » depuis net-entreprises.